



Jouissance Privative en copropriété d'un jardin

Par **Géra04**, le **21/08/2020 à 16:30**

Bonjour,

Si un copropriétaire a une jouissance privative d'un jardin, doit-il en assurer l'entretien?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.Raphanel**, le **21/08/2020 à 16:58**

Bonjour Géra04,

Les dispositions relatives à l'entretien d'un espace vert en copropriété doivent figurer dans le règlement intérieur de votre bien.

Ceci étant dit, généralement, lorsqu'il s'agit d'une **partie commune à jouissance exclusive** il faut distinguer :

- l'entretien courant (tonte, arrosage, etc.) à la charge du copropriétaire qui bénéficie de la jouissance exclusive;
- l'entretien de gros œuvres (terrassement, élagage, etc.) à la charge de l'ensemble de la copropriété.

Cordialement